

SITUATION OPÉRATIONNELLE

Les secours sont sonnés pour fumée suspecte vers 4h00 du matin. En arrivant sur les lieux, le chef d'agrès demande le complément de départ normal car il s'agit d'un feu d'appartement développé et sortant de son volume situé dans un bâtiment à usage d'habitation comprenant neuf étages sur RDC et surplombant un commissariat de Police.

Au même moment, un second DN est sonné à une adresse voisine. Par la suite, le feu se propage par les façades à plusieurs appartements entre le 2^e et le 6^e étage et plusieurs personnes se manifestent aux fenêtres, sur deux faces du bâtiment. Le commissariat est évacué par les forces de l'ordre.

PROBLÉMATIQUE

Il s'agit d'un feu d'appartement situé au 2^e étage qui se propage par l'extérieur aux 2 façades (Isolation thermique par l'extérieur ITE avec polystyrène) mais aussi à certains appartements entre le 2^e et le 6^e étage. De plus, un engagement initial perfectible et plusieurs ruptures d'attaque dues principalement au percement de tuyaux ont retardé l'attaque du foyer principal.



Bilan : 6 lances – 5 UR – 8 mises en sécurité

POINTS D'ATTENTION

- L'équipage du 1^{er} EP parti « fumée suspecte » se présente à l'adresse en tenue de feu sans ARI (**Biais d'habitude**) ;
- Le stationnement du 1^{er} EP, à l'angle de 2 rues, entrave l'engagement des MEA de renforcement ;
- La radio d'un chef d'équipe est déchargée et un autre chef d'équipe a oublié la sienne (**Erreurs de routine**) ;
- Le rideau « stoppeur de fumée » et la VO ont été mis en œuvre tardivement (**Erreurs de règles**) ;
- Plusieurs tuyaux de la LAV percent durant l'attaque. Après avoir été remplacés, ils sont abandonnés dans la cage d'escalier ;
- L'autonomie des batteries des ventilateurs est limitée ;
- La nacelle du BEA se met en sécurité avec 6 personnes à bord à quelques mètres de la façade en feu (**Violation de procédure**) ;
- Un chef d'équipe s'engage seul et sans ordre à l'attaque puis doit s'extraire par la fenêtre de l'appartement du 2^e étage car à cours d'air et ne retrouve pas la sortie (**Violation de procédure - Gestion d'un imprévu**) ;
- Après un passage en ZRCP, ce même chef d'équipe ne rend pas compte de cet incident à son CA (**Indiscipline**).



BONNES PRATIQUES

- Prise en compte immédiate par une équipe d'un ascenseur bloqué au 3^e étage (ascenseur hors service) (**Sécurité gérée**) ;
- Réorganisation du dispositif en combinant une attaque d'atténuation et une attaque par l'intérieur (**Réévaluation de la conscience de situation**) ;
- Reconnaissances rapides des niveaux supérieurs et confinement des habitants dans leurs appartements permettant de maintenir la vacuité de la cage d'escalier (**Prise de décision adaptée**) ;
- Etablissement de 2 divisions alimentées au pied de la cage d'escalier permettant d'anticiper une évolution défavorable de la situation.



Les termes Facteur Humain OPS sont écrits **en rouge**

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Lors d'un départ pour « fumée suspecte » ou pour « alarme incendie déclenchée », le chef d'agrès doit appliquer systématiquement les fondamentaux (Point sur le plan mural (PEI et CS), TDF + ARI, désignation du PEI au conducteur à l'arrivée, etc.) => **Sécurité réglée**.
2. Le chef d'agrès doit être au contact de ses équipes à l'attaque afin de les guider, de prendre en compte leurs difficultés mais également de contrôler l'efficacité du dispositif. La présence d'un cadre au point d'accès doit être permanente => **Sécurité réglée – partage de la conscience de situation**.
3. Un binôme est indissociable et ne doit pas s'engager de sa propre initiative sans ordre => **Respect des procédures**.
4. L'engagement isolé d'un chef d'équipe à l'attaque est proscrit => respect de la discipline au feu.
5. Le souci de rendre compte des difficultés rencontrées par les subordonnés sur opération est capital pour le COS (Rupture d'ATK, tuyaux percés, problème d'ARI, etc.) => **Communication - Partage de la conscience de situation**.
6. Une lance peut/doit être anticipée de plain pied ou sur un MEA afin de faire face à une propagation rapide du feu par la façade.
7. Il est impératif de respecter la charge maximale (en kg ou en personnes) que peut supporter la nacelle d'un MEA => **Respect des procédures**.
8. Après chaque intervention, le chef d'agrès doit s'assurer de la présence, de la propreté et du bon fonctionnement du matériel y compris les radios.

